

VILLE DE
GENÈVE



Aux membres de la Commission des
finances et de la Commission des travaux
et des constructions

Genève, le 5 avril 2016

Objet

Compléments à l'audition du 23 mars 2016 – Visite des dépôts patrimoniaux du Carré-Vert - PR-1171 - Engagement de trois agent-e-s de sécurité pour la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert

Messieurs les Présidents,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite à la visite et à l'audition du 23 mars dernier concernant l'objet mentionné en titre. Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions restées en suspens.

1. Missions et formation (brevet fédéral de sécurité) des agent-e-s de sécurité et sûreté qui seront recrutés

Le cahier des charges des futur-e-s agent-e-s de sécurité et sûreté sera disponible une fois l'annonce publiée. Néanmoins, les missions qui leur sont les suivantes :

L'agent-e de sécurité et sûreté fait partie de l'effectif du centre de sécurité dans lequel il-elle a alternativement les rôles d'opérateur dans la centrale ou l'intervenant sur le terrain. Les missions du personnel du centre de sécurité sont de :

1. garantir la sûreté des locaux et des collections en contrôlant et limitant l'accès ;
2. assurer la sécurité des personnes, des lieux et des biens ;
3. coordonner et participer à l'entretien des équipements de sûreté et sécurité, des locaux et environs.

Concernant le brevet de sécurité, vous trouverez en annexe de la présente le règlement d'examen. Les entreprises des professions de la sécurité sont organisées en association : l'association des entreprises suisses de services de sécurité (VSSU). L'association a mis en place ce brevet fédéral. Ce programme est soumis au contrôle de l'Office Fédéral de la Formation Professionnelle et de la Technologie (OFFT).

Pour plus d'information, vous trouverez ci-dessous le site de l'association professionnelle des entreprises suisses de la sécurité :

<http://www.vssu.org/Examen-du-brevet-f%C3%A9d%C3%A9ral/R%C3%A8glement>

2. Assurance *Fine-Art* – coûts

Pour la première fois, la Ville de Genève a conclu, dès le 1er janvier 2016, une police d'assurances dédiée à la protection des biens patrimoniaux. Cette police, dénommée "Fine-Art", couvre les risques suivants :

- incendie,
- dégâts naturels,
- vol,
- dégâts des eaux,
- bris de glace,
- transport clou à clou.

Le coût de cette police est d'environ CHF 240'000 par an. L'assureur est Uniqua, compagnie spécialisée dans le secteur.

Par rapport à la situation précédente:

- les valeurs assurées ont été ajustées et sont aujourd'hui réalistes,
- les garanties de couverture sont nettement plus importantes et adaptées aux besoins des institutions,
- les transports clou à clou ont été intégrés à la police.

L'objectif premier de la mise en place de cette police Fine-Art est de doter la Ville de Genève de polices adaptées aux réels risques encourus.

3. Centre de conservation du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille

Le Centre de conservation (CCR) du MuCEM fait 10'000 m² au total, dont près de 8'000m² dédiés aux seuls espaces de réserves. Il a été construit par un privé et est géré par un privé qui a un contrat de prestations avec le public (Etat Français pour le MuCEM). Le public paie ces prestations à un tarif couvrant également le montant de l'investissement du dépôt.

Par ailleurs, le fonctionnement du centre est différent de celui retenu pour les dépôts du Carré-Vert. La sécurité y est assurée par une entreprise privée, ce qui va à l'encontre des recommandations d'Interpol pour la sécurité de notre patrimoine.

Concrètement, la sécurité et la sûreté sont assurées par plusieurs personnes. D'une part, plusieurs agents privés assurent la gestion au quotidien de la sécurité du dépôt (accès personnes et biens) et se relaient pour qu'il y ait toujours un agent au PC de sécurité 24h/24h. Le site dispose de caméras de surveillance. En dehors des heures d'ouverture, cet agent effectue des rondes sur tout le site.

La salle de consultation (bibliothèque) est surveillée par un membre du département des collections et un médiateur (société extérieure) assure un accueil dans la petite salle d'exposition. Une seule réserve est accessible au public sur rendez-vous. Un membre du département des collections ouvre spécialement l'espace et conduit la visite.

Espérant que ces éléments répondent à vos demandes je demeure à la disposition de vos deux commissions et vous prie de croire, Messieurs les Présidents, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Sami Kanaan

Annexe : mentionnée

Copies :

- Rémy Pagani (CA)
- Claude-Alain Macherel (DCA)
- Carine Bachmann, Martine Koelliker (Direction du DCS)
- Silvia Iuorio (MAH)
- André Walther (MEG)
- Bruno Righetti (CMAI)